CREDIT SUISSE
One Cabot Square
London E14 4QJ
Authorised and Regulated by the Financial Services Authority

"Autocall 12-12"

Remboursement indexé à la performance de l'indice Euro Stoxx 50
Offre Publique en France
Produit non garanti en capital

Emetteur:	Credit Suisse AG, London Branch ("**CS**") (Moody's Aa1; S&P A+)
Type:	Titre de Créance
Droit Applicable:	Droit anglais
Date d'Emission:	6 février 212
Date de Transaction:	A déterminer
Date de Maturité:	26 avril 2017
Montant Notionnel:	EUR 30.000.000.00
Prix d'Emission:	100%
Devise:	EUR
Coupure ("**NA**"):	EUR 1 000 par EMTN
ISIN:	XS0471929128
Autres Indentifiants:	Valoren: 14887320
Series Number:	SPLB 2012-845
Actif Sous-jacent:	Indice EURO STOXX 50 Bloomberg Code: SX5E Index Information source: www.stoxx.com

Montant de Remboursement: Si aucun Evénement de Déclenchement n'a eu lieu, alors remboursement d'un montant en devise de référence à Date de Maturité correspondant à :

Si Indice Final ≥ Indice Initial, alors :

NA x (100% + 5 x Coupon)

Si Barrière de Protection ≤ Indice Final < Indice Initial, alors :

NA x 100%

Sinon :

$$\text{NA} \times \frac{\text{Indice Final}}{\text{Niveau de Référence}}$$

Date d'Observation Initiale : 12 avril 2012

Indice Initial : Niveau de l'Actif Sous-jacent à la Date d'Observation Initiale, selon l'Heure de Valorisation

Indice Final : Niveau de l'Actif Sous-jacent à la Date d'Observation Finale, selon l'Heure de Valorisation

Date d'Observation Finale : 12 avril 2017

Barrière de Protection : **60%** x Niveau de Référence

Heure de Valorisation : Clôture du trading

Evènement de Déclenchement : Si, à une Date d'Observation de la Barrière de Déclenchement, le niveau de l'Actif Sous-jacent, selon l'Heure de Valorisation, est à ou au-dessus de la Barrière de Déclenchement, alors l'EMTN sera remboursé à la Date de Remboursement de la Barrière de Déclenchement au Montant de Remboursement de la Barrière de Déclenchement.

Barrière de Déclenchement : 100 % x Niveau de Référence

Dates d'Observation de la Barrière de Déclenchement :

"n"	Date d'Observation	Date de Remboursement Anticipé
1	12 avril 2013	26 avril 2013
2	14 avril 2014	28 avril 2014
3	13 avril 2015	27 avril 2015
4	12 avril 2016	26 avril 2016

Montant de Remboursement de la Barrière de Déclenchement : NA x (100% + n x Coupon)

Coupon : **12%**

Convention de jours ouvrés pour les Paiements :	Target, London
Agent de Calcul :	Credit Suisse International
Vendeur/Dealer:	Credit Suisse International
Système de Réglement :	Euroclear and Clearstream Luxembourg, SIX SIS
Droit applicable :	Loi anglaise
Listing :	Un Listing est prévu en bourse de Luxembourg.
Valorisation :	Quotidienne,disponible sur une page publique FININFO Double Valorisation assurée par Société Générale Securities Services sur une base bi-mensuelle
Liquidité :	A chaque Date de Valorisation, l'Arrangeur s'engage également par les présentes à vendre/racheter tout ou partie de l'Emission à l'Acquéreur à sa valeur de marché jusqu'à la date d'échéance de l'Emission (incluse), et ce sur simple demande de l'Acquéreur. Le prix fourni par l'Arrangeur correspond à une valeur de marché de l'Obligation, laquelle est la valeur « mid » (moyenne équipondérée de la valeur « bid » et de la valeur « ask » du produit). Il est rappelé que les prix communiqués par l'Arrangeur peuvent varier de façon significative par rapport aux valorisations communiquées la veille et peuvent être différents des prix pouvant être communiqués par une autre banque. Les prix communiqués par l'Arrangeur sont calculés à une date et une heure données et ne sont valables qu'au moment où ils sont communiqués. Ils varieront ultérieurement notamment en fonction de la fluctuation des différents paramètres pris en compte pour leur détermination.
Cas de Perturbation et Ajustement :	Les EMTNs sont soumis aux clauses d'ajustement incluant notamment (i) les Jours Ouvrés non prévus, (ii) les Jours de Perturbation, (iii) les changements de sponsor de l'Indice, (iv) la non-publication du niveau de l'Indice, (v) le changement de formule ou de méthode de calcul de l'Indice. Les Titres de Créance sont également soumis aux clauses d'ajustement relatives aux Cas de Perturbation Additionnels, tels que les Changements Législatifs, les Perturbation de Couverture et les Coûts Additionnels de Couverture. Si l'Emetteur estime qu'il est dans l'incapacité de procéder à de tels ajustements, il peut décider de rembourser les Titres de Créance moyennant notification aux porteurs avec un préavis de 15 jours au moins et 30 jours au plus conformément aux Conditions Générales. Les termes utilisés dans le présent paragraphe et les détails des ajustements décrits dans le présent paragraphe sont tels que décrits dans la Documentation.
Restrictions de vente :	Général Aucun EMTN acheté par quelque personne que ce soit ne pourra être proposé à la vente ou vendu effectivement ou faire l'objet d'une distribution dans un pays ou une juridiction sans que le distributeur ou le promoteur n'ait respecté les lois et règlements applicables dans chaque pays ou chaque juridiction concerné Etats-Unis

Les EMTNs n'ont pas fait l'objet et ne feront pas l'objet d'un enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933 et ne peuvent pas être proposés ou vendus aux Etats-Unis, où à un résident américain, où à une personne agissant au nom ou pour le compte d'un résident américain

Etats membres de l'Espace Economique Européen
Le Prospectus de Base a été préparé sur la base de ce que, excepté dans le cas où le sous-paragraphe (ii) ci-dessous est applicable, toute offre des EMTNs dans un Etat membre de l'Espace économique européen qui a transposé la Directive Prospectus (Directive 2003/71/CE) (chacun, un "Etat Membre Concerné"), sera effectuée en application d'une exemption en vertu de la Directive Prospectus, telle que transposée dans l'Etat Membre Concerné, à l'obligation de publier un prospectus pour l'offre des EMTNs. En conséquence, toute personne procédant ou ayant l'intention de procéder à une offre dans l'Etat Membre Concerné des EMTNs qui font l'objet d'une offre/d'un placement visé conformément au Prospectus de Base tel que complété par les conditions définitives (« final terms ») relatifs à l'offre desdits EMTNs, ne pourra le faire que (i) dans des circonstances ne requérant pas la publication par l'Emetteur ou le Dealer d'un prospectus conformément à l'article 3 de la Directive Prospectus ou d'un supplément au prospectus conformément à l'article 16 de la Directive Prospectus, dans chaque cas, relativement à ladite offre, ou (ii) si un prospectus pour cette offre a été approuvé par l'autorité compétente dans cet Etat Membre Concerné ou, le cas échéant, approuvé dans un autre Etat Membre et notifié à l'autorité compétente de l' Etat Membre Concerné et (dans l'un ou l'autre cas) publié, conformément à la Directive Prospectus, dans la mesure où ledit prospectus a été postérieurement complété par des conditions définitives spécifiant qu'une offre peut être effectuée autrement qu'en conformité avec l'article 3(2) de la Directive Prospectus dans cet Etat Membre Concerné et où cette offre est effectuée pendant la période commençant et finissant aux dates prévues dans le prospectus ou les conditions définitives, selon le cas. Sous réserve de l'applicabilité de sous-pargraphe (i) ci-dessus, ni l'Emetteur ni le Dealer n'a autorisé, ni n'autorisé, qu'il soit procédé à une offre d'EMTNs dans des circonstances requérant la publication par l'Emetteur ou le Dealer d'un prospectus ou d'un supplément pour ladite offre.

Détails de l'Offre Publique

Juridictions de l'EEE:	France,
Période de souscription:	Du 6 février au 12 avril 2012 (Date de Constatation Initiale)
Prix d'Offre:	100%
Montant minimum/maximum demandé par investisseur:	1 Coupure minimum par investisseur

Avertissement lié à l'Indice

L'Indice EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les «Concédants»), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice (pour plus d'informations sur l'Indice http://www.stoxx.com/indices/index_information.html?symbol=SX5E).

Les présentes informations ont été préparées par Credit Suisse International ("CSi"), qui est agréée et régulée par la Financial Services Authority au Royaume Uni pour la fourniture de services d'investissement. Les présentes informations sont privées et confidentielles et ne doivent pas être divulguées sans l'accord préalable de CSi. En concluant une opération avec CSi ou ses affiliés, vous reconnaissez que vous avez lu et compris les termes suivants : CSi agit exclusivement en qualité de contrepartie commerciale et non en qualité de conseil financier ou de mandataire dans toute opération, à moins qu'il n'en soit convenu autrement par écrit. Avant de conclure une opération, vous devez vous assurer que vous comprenez pleinement les risques et avantages potentiels de cette opération et que vous déterminez de façon indépendante que l'opération est appropriée étant donnés vos objectifs, votre expérience, vos ressources financières et opérationnelles et toute autre circonstance pertinente. Vous devez envisager de consulter tout conseil que vous estimez nécessaire pour vous assister dans cette détermination. Vous devez également comprendre que CSi peut fournir des services bancaires, du crédit ou tout autre service financier à toute société ou émetteur de titres ou instruments financiers auxquels il est fait référence dans les présentes, prendre ferme, garantir, agir en qualité de teneur un marché, détenir des positions ou autrement vendre ou acheter des titres ou instruments financiers pouvant être identiques ou économiquement similaires à toute opération conclue avec vous. De plus, les présents Termes et Conditions Indicatifs ont été préparés à des fins d'information uniquement et ne constituent pas une offre, un engagement, une sollicitation d'offre ou d'engagement, ou un conseil ou une recommandation, de conclure une opération (que ce soit aux Termes Indicatifs exposés ou autrement). Toutes les cotations, documents ou analyses qui pourraient être transmis à l'investisseur ou à l'intermédiaire à titre indicatif ont été préparés sur la base d'hypothèses et de paramètres que nous avons estimés de bonne foi appropriés ou qui ont été expressément portés à notre connaissance ; ils ne constituent en aucune manière un conseil de notre part. Il convient de noter que d'autres hypothèses ou d'autres paramètres auraient raisonnablement pu être retenus et que les marchés financiers sont susceptibles d'enregistrer des variations à la baisse ; en conséquence, CSi ou ses affiliés ne garantissent en aucune manière l'exactitude, le caractère exhaustif ou raisonnable de telles cotations, documents ou analyses. CSi ou ses affiliés ne garantissent pas plus la réalisation des performances ou de la rentabilité indicative qui pourrait y être mentionnée. Enfin, les préposés et agents de CSi et de ses affiliés ne sont autorisés à modifier ou compléter les stipulations du présent avertissement que dans la mesure où cette modification ou ce complément fait l'objet d'un acte écrit, dûment signé par un représentant de CSi muni des pouvoirs adéquats, et contresigné par vous.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait que le les produits arrangés par CSi peuvent être sujets au risque de crédit de CSi ou de ses affiliés – par exemple, le remboursement du principal ou de tout autre montant dû peut être affecté par l'insolvabilité de CSi. Il est fortement recommandé aux investisseurs potentiels de lire les documents relatifs à l'offre des Titres de Créance qui tiennent les termes et conditions spécifiques relatifs à cet investissement.